



Environnement Dhuïis et Marne 93

Association agréée de protection de l'environnement, article L.141-1 du code de l'environnement
à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly Plaisance, Villemomble
Association locale d'usagers, article R.121-5 du code de l'urbanisme
auparavant Gagny Environnement

Monsieur Troussel
Président
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Esplanade Jean Moulin
93000 Bobigny

Envoi par mail : president@seinesaintdenis.fr

Gagny, le 1^{er} avril 2019

Objet : demande concernant la carrière de l'ouest à Gagny

Monsieur le Président,

Connaissant l'engagement qui est celui du Conseil départemental pour la protection de l'environnement, nous souhaitons vous informer des conséquences désastreuses du projet d'urbanisation de la carrière de l'ouest à Gagny.

Vous n'êtes pas sans connaître la situation du site et le dossier relatif à son urbanisation en raison des études et démarches effectuées par le Conseil départemental pour l'implantation d'un collège chemin des Bourdons.

Le dernier dispositif en date consiste en un projet d'aménagement qui a pour objectif de sécuriser le site en raison du risque d'effondrement d'une vingtaine d'habitations en lisière de la partie haute.

La préfecture a fait, en concertation avec le propriétaire, les aménageurs et les trois communes de Gagny, Le Raincy et Villemomble, le choix de mener cette opération dans le cadre d'une PIL (Procédure Intégrée pour le Logement), destinée à favoriser la production rapide de logements en Île de France. Cette procédure est dévoyée et n'a pas de raison d'être à Gagny, qui présente déjà un potentiel de 3000 logements hors carrières en cours de réalisation ou d'examen.

L'aménagement a été confié à une société dédiée, la Gabinienne d'Aménagement, composée des entreprises Promo Gerim, Brownfields Gestion et Vinci Immobilier Île-de-France.

Cette procédure permet de présenter, pour rentabiliser les travaux de comblement, un projet gigantesque de construction de 120000 m² de surface de plancher, soit près de 2000 logements et 4500 habitants. Ces travaux de comblement porteraient également sur le terrain d'assiette du collège, travaux que les communes, auxquelles le conseil départemental s'est adressé, refusent de financer.

Ce projet d'urbanisation de la carrière de l'ouest densifie un territoire carencé en espaces verts. Il détruit un espace naturel situé en bordure de la Dhuïis, classée Natura 2000 et corridor écologique vers la forêt de Bondy. Il porte atteinte à la biodiversité, à la lutte contre le réchauffement

climatique, à la réduction des gaz à effet de serre. Il dégrade définitivement le cadre de vie des Gabinien, des Raincéens et des Villemomblois.

Le site n'est absolument pas adapté pour accueillir 4500 habitants. Il se situe au-delà du périmètre de 500 mètres d'une gare, il est desservi par des voies étroites qui ne pourront pas absorber la circulation de 2000 véhicules supplémentaires, pas plus que les transports liés au chantier. Les équipements publics ne pourront pas faire face à cette situation. Il s'agit d'un terrain pollué, dont le chantier pourra être source de dispersion d'éléments toxiques.

Ce projet n'a pas lieu d'être à Gagny, alors que les objectifs de densification des communes de Gagny, Le Raincy et Villemomble sont remplis et que le territoire présente un déficit d'espaces naturels.

Il mobilise fortement les citoyens et les associations qui dénoncent ce coup fatal porté à leur environnement et demandent l'abandon du projet d'urbanisation et de PIL.

Par le passé, ENDEMA93 s'était prononcée pour la construction d'un collège, d'un plateau sportif et l'ouverture au public d'un espace naturel sur le reste du site.

La construction du collège, sous couvert du financement de la sécurisation, ne doit pas aboutir à l'urbanisation de 14ha du site.

Nous sollicitons votre intervention afin que le Conseil départemental ne corrèle pas la construction du collège à l'urbanisation du site et étudie la possibilité de création d'un parc départemental.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Brigitte Mazzola
Présidente

Copie à :

M. Bedreddine, vice-président chargé de l'écologie urbaine bbedreddine@seinesaintdenis.fr

M. Constant, vice-président chargé de l'éducation econstant@seinesaintdenis.fr